

Termes de référence

Accord Cadre de Gardiennage, de l'ensemble des sites opérationnels de HI en Haïti (Port au Prince, Les Cayes, Bombardopolis et Le Cap Haïtien).

1) PREAMBULE

Humanité et Inclusion,

HI est une organisation de solidarité internationale, indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux¹ dans une cinquantaine de pays dans des contextes d'urgence et de développement.

Le réseau Handicap International regroupe une Fédération, créée en 2009, et huit associations nationales membres : l'association française, fondatrice du réseau en 1982 et reconnue d'utilité publique, et les associations qui se sont constituées progressivement en Belgique (1986), en Suisse (1996), au Luxembourg (1997), en Allemagne (1998), au Royaume-Uni (1999), au Canada (2003) et aux États-Unis (2006). En 2014, une Fondation Handicap International est créée. Elle est le lieu de réflexion sur les enjeux éthiques et politiques auxquels sont confrontés les acteurs du réseau fédéral. À ce titre, elle est investie par la Fédération pour la définition du cadre éthique qui sous-tend l'action de ses différentes entités².

Le 24 janvier 2018, le réseau mondial Handicap International est devenu « Humanité & Inclusion ». Les associations nationales dans les pays d'Europe continentale (France, Allemagne, Suisse, Belgique et Luxembourg) continuent à s'appeler cependant « Handicap International » afin de se donner le temps d'accompagner le changement auprès de nos publics ; en revanche au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, elles se dénomment désormais « Humanité & Inclusion ».

HI intervient en Haïti depuis 2008, suite au passage de trois ouragans et une tempête tropicale qui ont successivement touché le pays, elle a déployé en urgence une plateforme logistique permettant d'acheminer l'aide humanitaire dans des zones peu accessibles. En 2010, un séisme de magnitude 7 a frappé Haïti et dévasté Port-au-Prince. HI a répondu à l'urgence dans les 48 heures suivantes à la catastrophe par la mise en place d'un service logistique mutualisé et des services de réadaptation et d'appui psychosocial pour les survivants du séisme.

Au cours des 5 dernières années, le programme de HI en Haïti a mené des interventions sur les thématiques suivantes :

- (i) La réadaptation fonctionnelle (READ), bénéficiant principalement les personnes handicapées et les professionnels de la réadaptation des départements du Nord, du Nord-Est, de l'Ouest et du Sud-est, en partenariat avec le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), les associations des professionnels du secteur (SoHaPh, ASHAPT) et des centres de réadaptation locaux ;
- (ii) la gestion inclusive des risques des désastres (GIRD), bénéficiant principalement les ménages vulnérables ainsi que les membres des structures de protection civile du département du Nord-Ouest, en partenariat avec l'organisation locale ADEMA, la Direction de la Protection Civile et le Bureau du Secrétaire d'Etat pour l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH);
- (iii) la sécurité routière (SR), bénéficiant principalement les usagers de la route du département de l'Ouest, en partenariat avec le Ministère des Travaux Publics, des Transports et Communication (MTPTC), la Direction d'Épidémiologie et de Laboratoire de Recherche (DELR), l'Association Propriétaires/Chauffeurs et l'association Stop Accidents;
- (iv) l'insertion socio-économique (ISE), bénéficiant les personnes handicapés et les professionnels du secteur dans les départements du Nord et de l'Ouest, en partenariat avec le Réseau Associatif National pour l'Intégration des Personnes Handicapées (RANIPH), la Fédération Haïtienne des Associations et Institutions de Personnes Handicapées (FHAIPH), Palmis Mikwo Finans Sosyal, le BSEIPH et l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP);
- (v) L'autonomisation et l'émancipation des hommes et femmes handicapées, via un projet qui vise à améliorer l'accès des personnes handicapées à l'auto-emploi d'une part et d'autre part à renforcer les capacités organisationnelles et techniques des organisations de personnes handicapées et des organisations de femmes pour les permettre de porter la voix et de défendre les droits des personnes handicapées dans le département Nord, aussi en partenariat avec RANIPH.
- (vi) les réponses aux urgences humanitaires liées aux catastrophes naturelles (2008, 2010, 2016 et 2017), et aussi des réponses aux besoins de base/santé/hygiène liés notamment à la crise sanitaire à COVID-19 (2020 et 2021), bénéficiant les ménages les plus vulnérables du Sud-Est, du Nord, du Nord-Ouest et du Nord-Est d'Haïti, en partenariat avec RANIPH Sud, RANIPH Nord, ADEMA, et la Fondation Haïtienne de Réhabilitation (FONHARE), respectivement.
- (vii) la plateforme de transport maritime, via le projet MER Logistique Urgence Haïti (MERLUH), dont l'objectif principal est de proposer une solution gratuite de transport maritime (cabotage) pour les organisations humanitaires (nationales et internationales) en Haïti en partenariat avec la Fondation AQUADEV.
- (viii) l'analyse stratégique de la logistique d'urgence, via le projet SIGNAL (Strategic Analysis of Emergency Logistics), visant une amélioration de l'identification et de la priorisation des besoins permettant la planification et la mise en œuvre d'une réponse humanitaire plus appropriée, plus efficiente, plus équitable et plus inclusive, n'altérant pas les capacités des populations à se relever par elles-mêmes.

2) DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE

L'objectif attendu de la prestation de gardiennage, est d'assurer la sécurité des personnes et des biens, sur l'ensemble des sites opérationnels de HI en Haïti (bureaux et maisons). La liste est énumérée ci-dessous.

Villes	Sites	
	Bureaux	Maisons
Port au Prince	1	1
Les Cayes	1	1
Bombardopolis	0	1
Cap Haïtien	1	0
Total	3	3

Le nombre de lieux, ville et site, pourront varier en plus ou en moins, en fonction de l'évolution des activités et du financement de HI en Haïti.

Chacun des sites devront être gardés 7/7 jours – 24/24 heures, avec une répartition en nombre d'agent comme dénombré dans le tableau ci-dessous.

Ville	Site	Nombre d'agent le jour	Nombre d'agent la nuit	Site	Nombre d'agent le jour	Nombre d'agent la nuit
	Bureaux			Maisons		
Port au Prince	1	2	2	1	1	1
Les Cayes	1	1	1	1	1	1
Bombardopolis	0	0	0	1	1	1
Cap Haïtien	1	1	1	0	0	0
Total agent		4	4	Total agent	3	3

La proposition financière devra tenir compte et respecter les obligations légales, du code du travail Haïtien, en matière du respect du temps de travail, hebdomadaire et mensuel, maximum autorisée, pour chacun des agents de sécurité, ainsi que sur leurs droits aux congés payés.

3) PRINCIPES, VALEURS ET POLITIQUES DE L'ORGANISATION

Politique de Protection et de lutte contre la corruption

Tous les prestataires de services sont informés des politiques institutionnelles de HI et les respectent : Code de conduite, Protection des bénéficiaires contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, Politique de protection de l'enfance, Politique de lutte contre la fraude et la corruption. Les prestataires de service ont mis en place des procédures pour garantir une réponse appropriée aux incidents de "safeguarding".

<u>Code de conduite (annexe I)</u>	<u>Protection des bénéficiaires contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (annexe II)</u>	<u>Politique de protection de l'enfance (annexe III)</u>	<u>Politique de lutte contre la fraude et la corruption (annexe IV)</u>	<u>Politique de HI relative au handicap, genre et âge (annexe V)</u>
------------------------------------	---	--	---	--

Les bonnes pratiques commerciales de HI, seront également présentes en annexe (VI) à l'Accord Cadre et devront être signées par le prestataire.

4) PROFIL DU PRESTATAIRE

Le prestataire devra démontrer au minimum 5 ans d'expérience dans ce secteur d'activité de la sécurisation des biens et des personnes en Haïti.

5) DUREE ET LIEU D'EXECUTION

Durée :

L'Accord Cadre sera signé pour une durée d'une année, avec la possibilité d'une prolongation d'une année supplémentaire.

Lieu d'exécution :

Les lieux d'exécutions sont énumérés dans le tableau se trouvant à l'article 2.

6) SOUMISSION DE L'OFFRE

Procédure :

Les offres doivent être transmises au plus tard **le mardi 05/04/2022 à 16h00 (heure Haïti)** avec la réf : **AO03/HTI/2022/PORT/61**, suivie du nom du soumissionnaire à l'adresse : appel-doffre@haiti.hi.org.

Les personnes intéressées à soumissionner sont invitées à envoyer le plus tôt possible une manifestation d'intérêt à l'adresse questions.ao@haiti.hi.org, afin de recevoir les réponses aux questions potentiellement soulevées par d'autres soumissionnaires ou être informées d'éventuelles modifications ultérieures. Toutes questions liées à l'appel d'offres doivent être envoyées à cette adresse. Tout échange à cette adresse doit également comporter la référence **AO03/HTI/2022/PORT/61**, suivie du nom du soumissionnaire en objet du mail.

Contenu de l'offre :

Le dossier de candidature devra obligatoirement comporter les éléments suivants :

Une proposition technique et administrative composée de :

- Un planning prévisionnel type pour un agent de sécurité sur 1 mois.
- Une liste d'équipement d'un agent de sécurité. **En rappelant, que la politique de HI, interdit la présence d'armes à feu dans l'enceinte de ses bâtiments, que ce soit les bureaux ou les maisons de vie.**
- Un contrat de travail type, démontrant le lien légal d'un agent de sécurité et le prestataire.
- La présentation des formations suivies par les agents de sécurité.
- Des références professionnelles pour des prestations similaires.
- Une présentation de la société.
- Les documents légaux (Patente, NIF, Quitus, etc...)

Il est précisé que les agents de sécurité, devront comprendre, parler et écrire le français.

Une proposition financière indiquant :

- Le cout d'un agent de sécurité, ainsi que le cout total de la prestation pour un mois, en se référant au besoin de HI, notifié dans le tableau se trouvant à l'article 2.
- Le délai de validité des prix
- La devise.
- Les modalités de paiement des factures.
- La proposition tarifaire, s'entend toutes taxes comprises (TTC)

La soumission d'une proposition ne donne lieu à aucun engagement de la part du commanditaire.

Les offres reçues seront évaluées par un comité de sélection selon les critères et les notations présentes dans l'annexe VII - Grille de notation d'offre.



Annexes

01. Annexe : Code de conduite HI
02. Annexe : Politique HI de protection des bénéficiaires contre l'exploitation et les abus sexuels
03. Annexe : Politique HI de protection de l'enfance
04. Annexe : Politique HI de lutte contre la fraude et la corruption
05. Annexe : Politique HI relative au handicap, genre et âge
06. Annexe : Bonnes Pratiques Commerciales HI
07. Annexe : Grille de notation des offres
08. Annexe : Attestation sur l'honneur